

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 30 JUIN 2017

Nombre de conseillers
En exercice : 10
Présents : 8
Votants : 8

L'an deux mil dix-sept, le trente juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal, après convocation légale, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc BOILLETOT, Maire.

Présents : Mme Bernadette MENOUEILLARD
Mrs Jean-Marc BOILLETOT, Philippe BORDAS, Frédéric BOUQUIN,
Frédéric FARINETTI, Patrick LUSSIANA, Jean-Claude MARECHAL, Jean-Baptiste PELLEGRINI.

Absents excusés : Mmes Brigitte GUICHARDOT et Marion MAUFOUX

Absents :

Date de convocation : 14/06/2017

Date d'affichage : 07/07/2017

A été élu(e) secrétaire de séance : Mr Patrick LUSSIANA

OBJET : ELECTION DU DELEGUE ET DES SUPPLEANTS EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES DU 24/09/2017

Le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie le vendredi 30 juin 2017 à 20 heures 30 minutes, conformément à la circulaire préfectorale n° NOR/INTA/ INTA1717222C du 12 juin 2017 pour désigner le délégué et les trois suppléants en vue des élections sénatoriales du 24 septembre 2017.

Après avoir procédé aux votes, ont été désignés :

- Délégué : Monsieur Frédéric BOUQUIN
- Suppléants : Messieurs Jean-Baptiste PELLEGRINI, Jean-Claude MARECHAL et Jean-Marc BOILLETOT

OBJET : REPRISE DESSUS MUR RESERVE INCENDIE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que lors de la réunion de conseil du 23 mai 2017, il a été décidé de procéder au remplacement de la barrière sur la réserve incendie.

Monsieur le Maire rappelle également qu'il a été constaté depuis que la partie supérieure du mur de la réserve incendie était en mauvais état et que, de ce fait, il convenait de procéder à la réfection de cette partie supérieure de la réserve incendie avant de mettre en place une nouvelle barrière.

Après étude des différents devis, le Conseil Municipal, après délibération, décide de procéder à la réfection de la partie supérieure de la réserve incendie, accepte le devis estimatif présenté par la MACONNERIE VERNE qui s'élève à la somme de 5 285,00 Euros HT, soit 6 342,00 Euros TTC, précise que le financement de ces travaux est inscrit au budget primitif 2017 de la commune et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

OBJET : BUDGET COMMUNE : DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Certains articles n'ayant pas été suffisamment crédités, le Conseil Municipal doit prendre une décision modificative et procéder aux mouvements de crédits suivants :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2138 : Autres constructions		6 500.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		6 500.00 €
D 238 : Avance / cde immo. corporelle	6 500.00 €	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	6 500.00 €	

OBJET : DETERMINATION DES CADENCES D'AMORTISSEMENT – SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le service de l'assainissement fait l'objet d'une comptabilité spécifique suivie dans un budget annexe.

L'instruction comptable M49, applicable aux services d'eau et d'assainissement, impose que les biens inscrits à l'actif et que les subventions ayant servi à les financer soient amortis annuellement.

Il convient donc de déterminer les cadences d'amortissement pour ces éléments.

Le Conseil Municipal décide de fixer les cadences d'amortissement suivantes :

Réseaux d'eau et d'assainissement : 40 ans

Tout autre bien : 10 ans

Subventions : suivent l'amortissement du bien subventionné

OBJET : REPAS CHAMPÊTRE

Celui-ci se déroulera le dimanche 3 septembre 2017 à la cabane de chasse à partir de 11h30. Comme chaque année, un courrier sera distribué dans les boîtes aux lettres pour inviter les habitants de Plaisia. Réponse à rendre pour le 28 août 2017.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait conforme
Le Maire**